

Fait remarquer que MONSANTO, et plus généralement les pétitionnaires, ont une façon d'interpréter les résultats qui est pauvre sur le plan statistique, avec un simple calcul de moyenne et un intervalle de confiance. Elle s'interroge sur la pertinence de telles interprétations statistiques et suggère d'interroger des biométriciens sur la manière d'exploiter les résultats. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'existence de données dans le dossier qui montreraient que la valeur nutritive des grains des lignées est comparable à celle de l'hybride.

MONSANTO indique qu'il y a un problème de vocabulaire et qu'il y a bien reconstruction d'un hybride homogène à chaque fois.

soulève le problème d'un éventuel processus infectieux qui pourrait être la cause des morts constatées de rats ainsi que des anomalies observées lors de l'étude toxicologique. Il indique qu'il lui semblerait intéressant de pouvoir suivre un processus infectieux des animaux testés jusqu'en amont de la mise en œuvre du protocole d'étude.

Il résume ces dernières remarques en évoquant une observation plus générale : il lui semble, en effet, important que les « règles du jeu » en matière de réalisation des tests prévus dans le cadre de l'évaluation des risques soient mieux définies, au niveau communautaire. Ainsi, il remarque que dans ce dossier, MONSANTO a commencé les analyses statistiques en comparant les maïs GM et isogéniques. Dans la mesure où des différences significatives ont été obtenues, MONSANTO intègre, dès lors, dans son calcul statistique les lignées commerciales, ce qui améliore les résultats, avec l'intervalle de confiance choisi.

indique qu'en cas de problèmes d'expertise toxicologique, il est fait appel, dans les instances internationales, à des spécialistes reconnus et indépendants. Les coupes histologiques sont conservées et sont alors expertisées par ceux-ci.

MONSANTO remarque que le dossier est construit sur les risques liés à la toxine et non sur les effets métaboliques induits par la transgénèse.

indique que lorsque l'on compare une variété GM avec une variété isogénique, la seule différence est en effet la toxine. Quand on utilise des variétés commerciales, on peut observer également des variations au niveau du métabolisme.

conteste cette affirmation en remarquant qu'entre des variétés isogéniques et GM, il existe également des différences métaboliques possibles. A partir du moment où on étudie la plante entière, on juge de l'ensemble [plante-toxine].

l suggère de recommander que les études soient conduites avec plusieurs couples isogéniques au lieu d'utiliser des variétés commerciales ; on pourrait ainsi isoler l'effet transgénèse.

pose le problème de la définition de « l'isogénique » ; en effet, MONSANTO réalise seulement 4 backcross pour dénommer ensuite ces variétés isogéniques.

considère que 4 backcross ne sont pas suffisants pour parler d'isogénie.

finit par récapituler la conclusion du projet d'avis qui est soumis au vote, les principaux éléments sont les suivants :

l'étude de toxicité subchronique réalisée avec le maïs MON 863 soulève de nombreuses questions liées à l'absence d'interprétation satisfaisante de certaines des différences significatives observées lors des dosages d'hématologie, de biochimie clinique, de chimie urinaire et de la mesure du poids des différents organes. En l'absence d'études complémentaires permettant l'interprétation scientifique de ces variations, la Commission du